

MAIRIE DU CHALARD

HAUTE-VIENNE

87500

ARRÊTÉ DU MAIRE N° A2026-003

Le Maire de la Commune du Chalard,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie des fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Monsieur Frédéric EYMERY a été élu 2^e adjoint au maire,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 2^e adjoint,

ARRÊTE:

Article 1

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Frédéric EYMERY, deuxième adjoint, pour exercer les attributions suivantes :

- Gestion du patrimoine communal : administration et surveillance des bâtiments et équipements communaux.
- Travaux et voirie : programmation, suivi technique, financier et administratif des chantiers. Relations avec les entreprises.
- La circulation et l'entretien des voies communales.
- La sécurité des personnes et des biens.

Article 2

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur Frédéric EYMERY est habilité à :

- signer tous documents, courriers, actes administratifs et pièces comptables relatifs aux domaines délégués
- représenter la commune auprès des partenaires institutionnels et prestataires

Article 3

La signature de Monsieur Frédéric EYMERY sera précédée de la mention : "Pour le Maire, par délégation"

Article 4

Pour ce faire Monsieur Frédéric EYMERY percevra l'indemnité allouée par le conseil municipal, soit 10.89 % de l'indice 1027.

Article 5

Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour et demeurera valable jusqu'à la fin du mandat du présent conseil municipal, sauf à être rapporté par un nouvel arrêté ayant le même objet. Le présent arrêté peut être retiré à tout moment.

Article 6

Le présent arrêté sera publié et notifié à l'intéressé.

Article 7 : copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet, ainsi qu'une expédition à Monsieur le Comptable Public.

Fait au Chalard, le 27/03/2026.

Le Maire,

Annick HUCHET

